

<p>Prairies à litière</p>	
<p>Localisation</p>	
<p>Parcelles situées dans les sites marécageux ou en bordure, clairières dans les hauts et bas-marais</p>	
<p>Plantes indicatrices</p>	
	<p>Reine-des-Prés (<i>Filipendula ulmaria</i>) Succise des prés (<i>Succisa pratensis</i>) Sanguisorbe officinale (<i>Sanguisorba officinalis</i>) Renouée bistorte (<i>Polygonum bistorta</i>) Epilobes (<i>Epilobium sp.</i>)</p>
<p>Espèces cibles</p>	
	<p>Nacré de la Sanguisorbe (<i>Brenthis ino</i>) (menacé) Cuivré de la bistorte (<i>Lycaena helle</i>) (très menacé) Criquet ensanglanté (<i>Stethophyma grossum</i>) (vulnérable)</p>
<p>Espèce caractéristique</p>	
	<p>Cuivré écarlate (<i>Lycaena hippothoe</i>) (non menacé)</p>
<p>Mode d'exploitation de la surface</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Fauche échelonnée sur plusieurs années - Chaque année, fauche en septembre de 1/3 de la surface au maximum - En 3 ans, toute la surface a été fauchée pour éviter l'embroussaillage - Pas de conditionneur pour épargner tous les insectes - Pas de pâture 	

- Il est judicieux de laisser quelques structures caractéristiques des lieux (quelques buissons de saules, bouleaux...)

Justification de la mesure

Le nacré de la sanguisorbe se reproduit dans les prairies très humides en friches riches en reine-des-prés et en sanguisorbe officinale (plantes nourricières des chenilles). Cette espèce habite déjà sur des surfaces de 1 à 5 ha (exigences spatiales réduites), ce qui fait que même de petites surfaces lui sont favorables. Elle colonise également des bords de ruisseaux ou fossés.

Le papillon pond en juillet-août, mais les œufs reposent jusqu'à mars sur les plantes-hôtes. Il est donc très important de ne pas faucher la totalité de ces mégaphorbiaies à reine-des-prés, mais d'échelonner leur entretien, en fauchant en alternance pas plus du tiers de la surface. On maintient ainsi chaque année le renouvellement de la population avec les œufs dans la partie non fauchée.

Ce papillon peut coloniser également des milieux secs de prairies extensives. La plante-hôte est alors la petite sanguisorbe.

Rappel des conditions OPD/OTerm/OQE

OPD	OQE "Qualité"
<ul style="list-style-type: none"> - Aucune fumure ni produit phytosanitaire - Une seule coupe au plus tôt le 1^{er} septembre - Une coupe au moins tous les 3 ans, broyage interdit et exportation de la récolte obligatoire - Tas de litière comme refuges pour la faune autorisés - Pâturage d'automne non autorisée 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'espèces végétales indicatrices de qualité - Surface d'un seul tenant - Les arbres et les buissons ne doivent pas couvrir plus de 50 % de la surface